RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01455
Numéro SIREN : 799 168 067
Nom ou dénomination : J.L.M.

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2018 sous le numéro de dépôt 5264

J.L.M.

Société par Actions Simplifiée au capital de 210.000 Euros

Siège social : COEX (Vendée)
Route de la Roche sur Yon

RCS LA ROCHE SUR YON 799 168 067

-oOo-

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

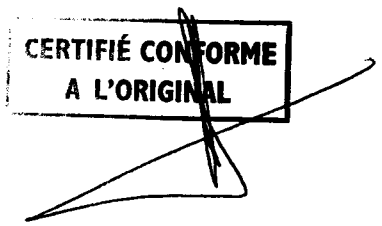
ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 4 MAI 2018

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, d'un montant de 404.663 Euros, comme suit :

• En totalité, soit la somme de	404.663 €
sur la réserve facultative ; le compte « autres réserves » se trouvant corrélativement de 2.571.491 € à 2.976.154 €	
	=========
TOTAL égal au bénéfice de l'exercice, ci	**404.663 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



ACCIOR
EXPERTISE COMPTABLE · AUDIT · CONSEIL

SAS J.L.M.

siège social :
Route de la Roche sur Yon
85220 – COEX
n° SIRET :
799 168 067 00012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société J.L.M. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 1 441 433 €uros, sont évalués selon les modalités décrites dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons apprécié l'approche retenue sur la base de la situation nette et de l'évolution de l'activité par société. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et présentées dans la note de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait au Château d'Olonne, le 23 avril 2018

Olivier CHARRIER

ACCIOR CONSULTANTS
Commissaire aux comptes

Annexe

Description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan

ACCIOR CONSULTANTS

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Actif				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 500	2 001	499	999
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 441 433		1 441 433	874 433
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 934 306		3 934 306	3 934 306
Total I - Immobilisé	[illegible]	2 001	[illegible]	[illegible]
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	11 139		11 139	104 626
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	196 085		196 085	512 280
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				3 000
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	257 523		257 523	280 192
Charges constatées d'avance				
Total II - Circulant	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations	140 840		140 840	173 342
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	[illegible]		[illegible]	[illegible]
TOTAL ACTIF	[illegible]	2 001	[illegible]	[illegible]

ACCIOR CONSULTANTS

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	210 000	210 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	21 000	21 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 571 491	2 226 463
Report à nouveau	-188	-188
Résultat de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	[illegible]	[illegible]
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles	760 848	760 848
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	1 113 145	1 390 787
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 113 145	1 390 787
Emprunts et dettes financières diverses	800 000	800 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	94 690	93 517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 051	11 987
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	140	
Dettes fiscales et sociales	140	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	[illegible]	[illegible]
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	[illegible]	[illegible]

Compte de Résultat

ACCIOR CONSULTANTS

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Autres produits	821	331	490	148,05
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CONSOMMATION MSES & MA				
Autres achats & charges externes	23 420	20 207	3 213	15,90
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
MARGE SUR MSES & MA	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	185	427	-242	-56,59
Amortissements et provisions	500	500		
Autres charges	8		8	NS
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RES. D'EXPLOITATION	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Produits financiers	518 587	515 447	3 140	0,61
Charges financières	111 742	122 768	-11 026	-8,98
Résultat financier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RESULTAT COURANT	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Produits exceptionnels	2 304	16 963	-14 659	-86,42
Charges exceptionnelles		43 482	-43 482	-100,00
Résultat exceptionnel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Impôts sur les bénéfices	-18 806	-23 423	4 617	-19,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACCIOR CONSULTANTS

Comptes annuels 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

SOFAR votre expert comptable

AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE
PROCHE DE VOUS !

Règles et méthodes comptables

ACCIOR CONSULTANTS

Désignation de la société : SAS J.L.M.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 5 981 841 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 404 663 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Règles et méthodes comptables

ACCIOR CONSULTANTS

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

ACCIOR CONSULTANTS

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La filliale ABCM a cédé les titres de la SAS TSGO à la SAS J.L.M.

La valeur de cession des titres représente 567 000 € correspondant à une participation de 60% dans la société TSGO.

Notes sur le bilan

ACCIOR CONSULTANTS

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 500			2 500
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	2 500			2 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	874 433	567 000		1 441 433
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	3 934 306			3 934 306
Immobilisations financières	4 808 754	567 000		5 375 754
ACTIF IMMOBILISE	4 811 254	567 000		5 378 254

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

ACCIOR CONSULTANTS

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	498	60,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	[illegible]	

Immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières concernent principalement le mali technique de la TUP de la SAS Holding SYES réalisée en 2016 (3 914 k€).

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS A.B.C.M. 85220 COEX	250 000	4 030 506	100,00	1 185 209
SAS TSGO 85220 COEX	200 000	558 119	60,00	340 217
SCI ODYSSEE 85220 COEX	2 000	116 161	99,50	70 567
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

ACCIOR CONSULTANTS

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 441 432	1 441 432			500 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Acquisition des titres de participation de TSGO détenu par ABCM, pour 567 000 € soit 60% de détention

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 501	500		2 001
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 501	500		2 001
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	1 501	500		2 001

Notes sur le bilan

ACCIOR CONSULTANTS

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 141 531 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 934 306		3 934 306
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	207 224	207 224	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	4 141 531	207 224	3 934 306
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ASSOCIES - INT. COURUS A RECEVOIR	11 145
INT COURUS A RECEVOIR	960
Total	12 105

Notes sur le bilan

ACCIOR CONSULTANTS

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 100	100,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 774 874 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	760 848	760 848		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 113 145	296 358	816 787	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	800 000		800 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 051	6 051		
Dettes fiscales et sociales	140	140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	94 690	94 690		
Produits constatés d'avance				
Total	2 774 874	978 08	1 616 787	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	273 625			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

ACCIOR CONSULTANTS

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 983
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	16 730
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	140
Total	20 853

Notes sur le compte de résultat

ACCIOR CONSULTANTS

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société SAS J.L.M. est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS J.L.M., Route de La Roche Sur Yon 85220 COEX. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La SAS J.L.M. est entrée depuis le 1er Janvier 2014 dans le groupe fiscal composé des sociétés suivantes :

- SAS J.L.M. (société mère)
- SAS A.B.C.M.
- SCI ODYSSEE

La conception retenue pour le traitement de l'intégration fiscale en matière de répartition de l'impôt est la suivante :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère, et constituent pour cette dernière un gain immédiat de l'exercice.

Le montant de la perte lié à l'intégration fiscale s'élève à -18 806 euros

Autres informations

ACCIOR CONSULTANTS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
[illegible]	
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

ACCIOR CONSULTANTS

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
CAUTION SOLIDAIRE L.MAILLET AU PROFIT BPAV	35 000
CAUTION SOLIDAIRE L.MAILLET AU PROFIT CMO	70 000
CAUTION SOLIDAIRE L.MAILLET AU PROFIT CA	35 000
Avals et cautions	140 000
GARANTIE BPI FRANCE A HAUTEUR DE 33% AU PROFIT BPAV	86 667
GARANTIE BPI FRANCE A HAUTEUR DE 33% AU PROFIT CA	86 667
GARANTIE BPI FRANCE A HAUTEUR DE 33% AU PROFIT CMO	86 666
Autres engagements reçus	260 000
[illegible]	[illegible]
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	